

Le projet de service de l'Association Tutélaire des Alpes de Haute Provence



C'est quoi ?

Le projet de service est obligatoire depuis la loi du 02 janvier 2002.

C'est un document écrit d'environ 200 pages, qui garantit les droits des majeurs protégés de l'Association Tutélaire.

Il est revu tous les 5 ans.

Le projet de service définit les objectifs de l'Association Tutélaire, et explique son organisation et son fonctionnement.

Il est le garant d'une bonne qualité des services proposés aux majeurs protégés.

Pour quand ?



Le projet de service va être travaillé en ateliers tous les lundis après-midis à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les groupes de travail sont composés de mandataires, de comptables et de secrétaires.

Pour cela, les locaux seront fermés au public tous les lundis après-midi d'octobre jusqu'à la fin de l'année (pas d'accueil sur le site et pas de standard téléphonique).

Ce document sera écrit et terminé pour la fin du mois de décembre 2021.

Il sera présenté au comité de représentation des majeurs protégés de l'Association Tutélaire le mardi 07 décembre 2021, puis au conseil d'administration de l'Association tutélaire le 17 décembre 2021.



Qu'y a-t-il dedans ?

Ce document présente l'Association Tutélaire.

Il explique où se trouvent les locaux de l'association, son statut juridique (association loi 1901), ses financements (Direction Départementale de la cohésion sociale et de la Protection des Personnes), ainsi que ces différents services (direction, comptabilité, secrétariat, service mandataires).



Le projet de service rappelle aussi les valeurs morales de l'Association et ses missions de service public.

Ce document précise la façon de travailler de tout le personnel : direction, comptables, secrétaires et mandataires.

Il explique comment l'Association tutélaire fonctionne par exemple avec des binômes de mandataires et de comptables, l'utilisation de l'outil informatique



Il parle également des relations entre l'Association Tutélaire et les majeurs protégés, mais aussi les relations avec d'autres partenaires sociaux comme par exemple les juges des tutelles, la MDPH, et beaucoup d'autres administrations.

Le projet de service présente aussi des projets pour les années à venir.

